

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 183  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : Fonction publique

Sous matière :  
Personnel Titulaires

**OBJET : MISE A JOUR DES  
MISES A DISPOSITION DE  
PERSONNEL COMMUNAL  
AUPRES  
D'ASSOCIATIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN  
DATE DU : 27 JUIN 2023

AFFICHAGE EN DATE  
DU : **27 JUIN 2023**

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN  
DATE DU :  
**11 JUIL. 2023**

Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juillet 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents :**

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François  
DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole  
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,  
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis  
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT,  
Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno  
PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Javier DE LA CASA À Philippe GREFFIER,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,  
Delphine SANTINI À Préscillia GRANIER,  
Adrien ROUZAUD À Hélène GIRAL.

**Absents excusés :**

Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Martine  
LACAOMBE

**Secrétaire :** Madame Audrey GAIANI

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à la mise à jour des  
mises à disposition de personnel :

Auprès du Club Nautique Castelnaudarien, l'agent intervient à raison de 9.5 heures par semaine  
pendant la période scolaire de mi-septembre à mi-juin soit 33 semaines.

Concernant le comité d'organisation de la fête du cassoulet, la mise à disposition correspond à  
400 heures annuelles, réparties en fonction du calendrier de préparation et suivi de l'événement.

Monsieur le Maire précise l'organisation ainsi réactualisée :

Nombre d'agent	Organisme d'accueil	Période 2022/2023	Nombre total d'heures	% par rapport au temps de travail annuel
1	Comité d'organisation de la fête du cassoulet	Du 01/09/2023 au 31/08/2024	400	24.9%
1	Club nautique Castelnaudarien	Du 15/09/2023 au 15/06/2024	313	19.5%

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la mise à jour des mises à disposition de personnel telle que définie ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre à disposition les agents au profit des organismes d'accueil demandeurs.

**PRECISE** que l'ensemble des mises à disposition sont effectuées en application des textes en vigueur : loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale et son décret d'application n° 2008-580 du 18 juin 2008.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition avec les organismes d'accueil concernés ainsi que les arrêtés individuels.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 03 Juillet 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le

**11 JUIL. 2023**

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

**11 JUIL. 2023**

Par publication le :

**11 JUIL. 2023**

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le **11 JUIL. 2023**

ID : 011-211100763-20230703-DB2023183-DE